

**Extrait N° 4 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance ordinaire du 21 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le 21 décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur René MONDON, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du Conseil a été faite le **11 décembre 2018** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **23**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – Mme MARCHAND Gladys – Mme MEZINO Sylvaine – Mme HEBERT Monique – M. CASSAGNABERE Patrick – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée – Mme CADAS Virginie – M. PAYET Fabrice – M. FRINGUE Mikaël – M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – M. FERRERE Fredo – M. RIVIERE Olivier – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – Mme ROMAINSTAL Géraldine – M. FORT Paul –.

Absents : M. VLODY René – Mme ABELARD Isabelle – M. CANTINA Pierrot – Mme HOARAU Annie – M. SERMANDE Jean Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel – Mme SILOTIA Natacha – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne.

Procurations : Mme LESQUELIN Nadia a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose – Mme CADERBY Colette a donné mandat à M. FORT Paul.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** est désignée pour en assurer les fonctions.

**& &
&**

AFFAIRE N° 4/ **Pacte de solidarité territoriale**
○ Avenant à la convention

Il est rappelé au conseil que par décision en date du 14 mars 2018, le Conseil Départemental a adopté la mise en place d'un dispositif d'aide aux communes à travers le Pacte de Solidarité Territoriale (PST) pour la période 2018 -2020.

Dans ce cadre, la Commune des Avirons doit disposer d'une enveloppe de 2 353 810 euros.

.../...

Dans le cadre d'une première programmation, la Commune a consommé une somme de 1 326 880,00 euros.

Il convient aujourd'hui de solder l'enveloppe restante.

Le Maire propose au conseil d'affecter la totalité du solde à l'opération de modernisation du chemin Cabris soit le plan de financement suivant :

Travaux de modernisation du chemin Cabris :

Montant de la dépense		1 283 662,50 € HT
Conseil Départemental	80%	1 026 930,00 €
Commune	20%	256 732,50 €

Ce projet sera répertorié dans un avenant à la convention initiale.

Le conseil municipal est invité à :

- approuver l'affectation du solde de l'enveloppe du PST au financement des travaux de modernisation du chemin Cabris et à approuver le plan de financement tel que ci-dessus présenté ;
- approuver l'avenant au pacte de solidarité territoriale à intervenir entre la Commune et le Conseil Départemental ;
- le cas échéant, à autoriser le Maire ou en son absence la première adjointe à signer le document contractuel correspondant ainsi que toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente affaire.

Invité à se prononcer, le Conseil, délibère et **à l'unanimité** :

- approuve l'affectation du solde de l'enveloppe du PST au financement des travaux de modernisation du chemin Cabris et à approuver le plan de financement tel que ci-dessus présenté ;
- approuve l'avenant au pacte de solidarité territoriale à intervenir entre la Commune et le Conseil Départemental ;
- autorise le Maire ou en son absence la première adjointe à signer le document contractuel correspondant ainsi que toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente affaire.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

René MONDON